

Outil pédagogique

Comment valoriser ses compétences acquises à l'étranger ?

L'équivalence de diplômes et ses nombreuses alternatives



CIRé

Table des matières

Introduction	03
Présentation de l'outil	04
Comprendre les équivalences de diplômes	07
Les alternatives	10
Les points d'attention pour préparer son public	14
Les animations	15
Animation 1 : Émergence	16
Animation 2 : Les organismes qui s'occupent des équivalences et des alternatives au niveau institutionnel	18
Animation 3 : Le rôle d'une équivalence de diplômes	21
Animation 4 : La procédure d'équivalence	23
Animation 5 : Les documents demandés et la différence entre équivalence de niveau et équivalence spécifique	25
Animation 6 : Le site www.mondiplome.be	29
Animation 7 : Introduction aux alternatives à l'équivalence de diplômes	32
Animation 8 : Découverte des alternatives	36
Animation 9 : Associer l'alternative à son titre et à sa catégorie	39
Animation 10 : Vidéo récapitulative	41
Animation 11 : Réflexion individuelle sur le besoin d'une équivalence	43
Liens utiles	45

Introduction

L'accès à l'emploi et à la formation en Belgique peut représenter un véritable défi pour les personnes ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Le système d'équivalence de diplômes permet de faire reconnaître officiellement des qualifications obtenues hors Belgique et peut constituer une étape importante pour accéder à certaines études, ou professions réglementées. Cependant, ces démarches sont souvent perçues comme complexes et peuvent se révéler longues, coûteuses, voire impossibles dans certaines situations.

Au-delà des aspects administratifs, les questions liées à la reconnaissance des diplômes interrogent plus largement la place accordée aux compétences, aux expériences et aux parcours réalisés à l'étranger. De nombreuses personnes se retrouvent confrontées à des obstacles qui les obligent à repenser leur projet professionnel, ou de formation. Il est donc essentiel de connaître non seulement les procédures d'équivalence, mais aussi les alternatives qui existent, lorsque ces procédures ne sont pas accessibles, souhaitables, ou suffisantes.

Cet outil pédagogique a été conçu pour permettre aux participant·es de mieux comprendre ces réalités, d'échanger à partir de leurs expériences et de découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à elles et eux. Les animations proposées invitent à questionner les représentations liées aux diplômes, à identifier les ressources existantes et à réfléchir collectivement aux stratégies permettant de valoriser des compétences acquises en Belgique, ou à l'étranger.

L'objectif n'est pas uniquement de transmettre des informations sur les procédures d'équivalence. Il s'agit également d'aider les participant·es à développer une vision plus globale de leur parcours, à mieux comprendre le fonctionnement des institutions concernées et à identifier les acteur·rices pouvant les accompagner dans leurs démarches. C'est pourquoi ce carnet aborde également les organismes spécialisés dans les équivalences, les dispositifs de validation des compétences, les formations qualifiantes, les structures d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que les différentes alternatives permettant de poursuivre un projet de formation ou d'emploi.

À travers les différentes animations détaillées dans ce carnet, les participant·es sont invité·es à partager leurs connaissances, confronter leurs points de vue, poser leurs questions et construire collectivement une meilleure compréhension des enjeux liés à la reconnaissance des diplômes et des compétences.

L'ambition de cet outil est de leur permettre de faire des choix éclairés, adaptés à leur situation, et d'identifier les ressources qui peuvent soutenir la réalisation de leurs projets.



Présentation de l'outil

Objectifs

- ★ Découvrir les organismes d'aides aux équivalences et à la recherche d'emploi
- ★ Comprendre les procédures d'équivalence et pourquoi les équivalences sont nécessaires
- ★ Savoir où introduire une demande d'équivalence
- ★ Découvrir l'outil mondiplome.be
- ★ Découvrir les alternatives aux équivalences de diplômes
- ★ Savoir où demander de l'aide en cas de besoin dans une procédure complexe

Pour qui ?

Ces animations sont à destination d'un public de personnes étrangères qui recherchent des informations sur l'équivalence de diplômes et ses alternatives.

Par qui ?

- ★ Pour les formateur·rices dans les parcours d'accueil pour primo-arrivant·es
- ★ Pour les formateur·rices dans des groupes d'apprentissages du français en ISP
- ★ Pour des animateur·rices de groupes en cohésion sociale ou éducation permanente
- ★ Pour des équipes de professionnel·les ou volontaires travaillant dans le secteur du social
- ★ Pour des animations avec un public de CPAS ou autre structure sociale

Le but de ces animations est qu'elles soient accessibles à un maximum d'animateur·rices. **Toutefois, la matière étant parfois complexe, nous vous conseillons de bien vous documenter avant.** Pour cela, vous trouverez des informations dans ce cahier, mais aussi sur notre site : www.cire.be/travail-equivalences-et-formations/ et sur le site <https://www.mondiplome.be>

Utilisation et démarche pédagogique

Cet outil pédagogique a été conçu pour accompagner les formateur·trices dans l'animation de séances consacrées aux équivalences de diplômes et aux alternatives existantes. Il comprend plusieurs animations, chacune détaillée dans une fiche pédagogique. Ces fiches constituent des propositions d'animation, qui peuvent être adaptées en fonction du groupe, du contexte, du temps disponible et des objectifs poursuivis.

Les animations ont été pensées comme des espaces d'échange, de réflexion et de découverte. Elles ne visent pas uniquement à transmettre des informations sur les procédures d'équivalence, mais également à permettre aux participant·es de mieux comprendre les enjeux qui entourent la reconnaissance des

diplômes et des compétences, d'identifier les obstacles rencontrés dans leurs parcours et de découvrir les ressources et solutions existantes.

Il n'existe pas de timing strict pour les animations. Certaines thématiques susciteront davantage de questions ou d'échanges, selon les groupes. Il est donc préférable de prendre le temps nécessaire pour approfondir certains sujets, plutôt que de vouloir parcourir l'ensemble des activités de manière trop rapide. Si le temps est limité, il est conseillé de sélectionner les animations les plus pertinentes au regard des besoins et des préoccupations des participant·es.

Une démarche centrée sur les participant·es

L'ensemble des animations repose sur un principe simple : les participant·es ne sont pas uniquement destinataires d'informations, mais acteurs et actrices de leur propre apprentissage. Les activités proposées les invitent à mobiliser leurs connaissances, leurs expériences, leurs questionnements et leurs représentations, afin de construire collectivement une meilleure compréhension des thématiques abordées.

Tout au long des animations, les participant·es sont amené·es à observer, analyser, débattre, rechercher des informations, formuler des hypothèses, confronter leurs points de vue et partager leurs expériences. Cette démarche permet de partir des réalités vécues par le groupe et de faire émerger des savoirs qui prennent sens dans leurs parcours personnels et professionnels.

Le rôle de l'animateur·rice est dès lors moins celui d'un·e expert·e qui transmet un contenu, que celui d'une personne ressource qui facilite les échanges, encourage la participation et accompagne la réflexion collective. Son rôle consiste notamment à faire circuler la parole, à valoriser les expériences du groupe, à apporter des compléments d'information lorsque cela est nécessaire et à aider les participant·es à établir des liens entre les contenus abordés et leurs propres situations.

Pour favoriser cette dynamique, plusieurs animations sont proposées en sous-groupes. Nous recommandons des groupes de 4 à 5 personnes afin que chacun·e puisse prendre la parole et participer activement aux échanges. La mise en commun des réflexions et des découvertes est une étape essentielle des animations, puisqu'elle permet de croiser les regards, de mettre en évidence la diversité des parcours et d'enrichir la compréhension collective des enjeux abordés.

L'animateur·rice veillera également à constituer des groupes favorisant l'entraide. Certaines activités reposent sur la lecture ou l'analyse de documents. Il est donc préférable de mélanger les personnes plus à l'aise avec l'écrit et celles qui rencontrent davantage de difficultés, afin de permettre à chacun·e de participer pleinement à l'activité.

Se préparer avant l'animation

Les procédures d'équivalence de diplômes et les dispositifs alternatifs sont des matières relativement techniques. Même si les animations ne visent pas à faire des participant·es des spécialistes de ces questions, il est important que l'animateur·rice se familiarise avec les principaux concepts avant la séance.

Une bonne connaissance des différentes procédures, des organismes concernés et des alternatives existantes permettra d'accompagner les échanges, de répondre aux questions du groupe et d'orienter les participant·es vers les ressources adaptées à leur situation.

D'autres outils et ressources développés par le CIRÉ peuvent être consultés en complément. Ils figurent à la fin de ce carnet et permettent d'approfondir certains aspects abordés lors des animations.



Contenu

Cet outil comprend 11 animations. Pour chacune d'entre elles, le matériel requis est spécifié en début de fiche.

Voici un tableau récapitulatif des différentes animations proposées :

N°	Titre de l'animation	Sujets abordés
1	Émergence	Représentations, attentes, introduction au thème des équivalences et alternatives
2	Les organismes qui s'occupent des équivalences et alternatives	Identification des institutions concernées (FWB, NARIC, CIRÉ...), premiers repères sur le cadre institutionnel
3	Le rôle d'une équivalence de diplômes	Intérêt et utilité d'une équivalence, mise en débat, alternatives possibles
4	La procédure d'équivalence	Étapes de la procédure, ordre logique, rôle du CIRÉ dans l'accompagnement
5	Les documents demandés et les différences entre procédures	Équivalence de niveau/spécifique, FWB/NARIC, récapitulatif des documents requis
6	Découverte du site www.mondiplome.be	Recherche autonome d'informations, navigation sur le site, mise en situation via des profils fictifs
7	Introduction aux alternatives à l'équivalence	Représentations sur les alternatives, jeu "Vrai/Faux" ou "mur parlant" pour activer les connaissances
8	Associer l'alternative à son titre et à sa catégorie	Classification des alternatives selon leur objectif (emploi, indépendance, études, formation)
9	Découverte des alternatives	Exploration de situations de vie, mise en lien avec les alternatives existantes
10	Visionnage de la vidéo récapitulative	Synthèse ludique de ce qui a été vu pendant la séance
11	Moment individuel sur le besoin d'une équivalence	Réflexion personnelle, lien avec le projet individuel, possibilité de poser des questions

Icônes d'aide indicative



Durée conseillée de l'animation : vous pouvez prendre plus ou moins de temps suivant le groupe et la thématique que vous voulez développer.



Niveau de connaissance de la matière conseillé : certaines animations demandent plus de connaissances de fond de la part de l'animateur·rice. Cela n'indique pas la difficulté de l'animation, mais le niveau de connaissance qui peut être nécessaire pour pouvoir répondre aux questions des apprenant·es pendant l'animation.

Comprendre les équivalences de diplômes

L'équivalence de diplômes est une reconnaissance officielle qui permet aux personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger de le faire reconnaître en Belgique. Cette reconnaissance est essentielle pour poursuivre des études, accéder à certaines professions réglementées, ou obtenir une meilleure reconnaissance sur le marché du travail. La reconnaissance est académique et est délivrée par les ministères de l'enseignement des trois Communautés du pays : la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et la Communauté germanophone. Il existe plusieurs procédures en fonction du niveau d'études.

Les équivalences pour l'enseignement secondaire

L'équivalence de diplômes secondaire concerne principalement les personnes qui ont obtenu un diplôme de fin de secondaire à l'étranger

Quand est-elle utile ?

- ★ Poursuivre des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. La demande doit être introduite entre le 15 novembre et le 15 juillet de l'année précédant l'entrée dans l'enseignement supérieur
- ★ Faire valoir leur diplôme pour accéder à certaines formations ou à certains emplois
- ★ Il n'est pas nécessaire de demander une équivalence de son diplôme pour reprendre des études dans l'enseignement néerlandophone

Procédures et organismes compétents

- ★ En Fédération Wallonie-Bruxelles, la demande se fait auprès du Service des Équivalences de l'Enseignement Obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La procédure est en format papier.
- ★ En Communauté flamande, les demandes sont traitées par NARIC Vlaanderen (National Academic Recognition Information Centre). La procédure est numérique.
- ★ En Communauté germanophone, les demandes sont traitées par le Ministère de la Communauté germanophone, Département Formation et organisation de l'enseignement

Les documents nécessaires

- ★ Une copie du diplôme de fin de secondaire
- ★ Les relevés de notes
- ★ Une traduction officielle si les documents ne sont pas en français, néerlandais, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais pour la FWB, ou en français, néerlandais et anglais pour NARIC Vlaanderen
- ★ Le paiement d'un droit administratif (variable selon la situation)
- ★ Si l'équivalence a pour but la reprise d'études dans le supérieur en FWB, il faut fournir la preuve de l'accès aux études supérieures dans le pays d'obtention du diplôme

Décision et résultats

- ★ L'équivalence attribue un niveau d'études équivalent à celui du système belge.
- ★ Chaque établissement d'enseignement supérieur peut imposer des prérequis supplémentaires pour une admission

Les équivalences de niveau pour l'enseignement supérieur

L'équivalence de niveau concerne les diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur étranger et permet de déterminer à quel niveau du système belge ils correspondent (bachelier, master, etc.).

Quand est-elle utile ?

- ★ Pour poursuivre des études supérieures en Belgique
- ★ Pour postuler à des offres d'emploi où un certain niveau d'études est requis

Procédures et organismes compétents

- ★ En Fédération Wallonie-Bruxelles, la demande se fait auprès du Service des Équivalences de l'Enseignement Supérieur du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ★ En Communauté flamande, les demandes sont traitées par NARIC Vlaanderen
- ★ En Communauté germanophone, la procédure est plus rare, mais peut être gérée par l'administration compétente
- ★ Les procédures sont totalement numérisées

Les documents nécessaires

- ★ Une copie du diplôme d'enseignement supérieur
- ★ Les relevés de notes de chaque année
- ★ Une traduction officielle si nécessaire (langues acceptées : français et anglais en FWB, français, anglais et néerlandais chez NARIC- Vlaanderen)
- ★ Le paiement d'un droit administratif
- ★ Une preuve d'identité
- ★ En FWB : une lettre de motivation, un CV, un formulaire à remplir et à scanner

Décision et résultats

- ★ L'équivalence ne garantit pas la reconnaissance d'un diplôme dans un domaine spécifique, mais uniquement son niveau académique
- ★ Chaque établissement d'enseignement supérieur peut imposer des prérequis supplémentaires pour une admission

Les équivalences spécifiques pour l'enseignement supérieur

Certaines professions nécessitent une reconnaissance spécifique du diplôme et ne peuvent pas être exercées sans cela (médecin, pharmacien·ne, comptable... [Voir la liste des métiers réglementés](#)).

Qui est concerné-e ?

- ★ Les métiers réglementés nécessitant une autorisation pour être exercés en Belgique
- ★ Les personnes souhaitant obtenir un titre professionnel permettant d'exercer une fonction encadrée par un ordre professionnel (médecine, droit, ingénierie...)

Procédures et organismes compétents

- ★ En Fédération Wallonie-Bruxelles, la demande se fait auprès du Service des Équivalences de l'Enseignement Supérieur du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- ★ En Communauté flamande, les demandes sont traitées par NARIC Vlaanderen (National Academic Recognition Information Centre)

Les documents nécessaires incluent

- ★ Tous les documents demandés pour une équivalence de niveau
- ★ Un programme détaillé des cours pour voir si le programme correspond en détails au programme proposé en Belgique (par exemple, un master en droit ne pourra jamais faire l'objet d'une équivalence spécifique, car le droit est différent dans chaque pays, comme le contenu des cours)
- ★ Le mémoire de fin d'études
- ★ Preuve(s) d'expérience(s) professionnelle(s) pour NARIC-Vlaanderen

Toutes les informations mises à jour concernant les procédures se trouvent sur le site www.mondiplome.be

Les alternatives à l'équivalence

Si l'obtention d'une équivalence de diplômes n'est pas envisageable, ou adaptée à la situation d'une personne, plusieurs alternatives permettent de valoriser ses compétences et expériences en Belgique. Voici un aperçu des principales options disponibles. Comme il s'agit d'une matière qui évolue rapidement, il est conseillé d'aller consulter la partie « Alternatives » du site [mondiplome.be www.mondiplome.be/alternatives](http://www.mondiplome.be/alternatives) pour tous les détails, liens et ajouts futurs.

Pour trouver un emploi

Validation des Compétences (VDC)

Ce dispositif reconnaît officiellement les compétences acquises par l'expérience professionnelle, personnelle, ou de formation. Après avoir vérifié que le métier visé est couvert par la VDC, il est possible de passer une ou plusieurs épreuves devant un jury de professionnel·les dans un centre agréé. Chaque compétence validée donne lieu à un titre de compétence, utile pour prouver ses aptitudes auprès des employeur·euses.

Parcours professionnel et Curriculum vitae (CV)

Un CV bien rédigé, mettant en avant le parcours professionnel, les compétences et les réalisations peut compenser l'absence d'équivalence de diplômes. Des services d'aide à la rédaction de CV sont disponibles auprès d'organismes tels qu'Actiris, le Forem, la Cité des Métiers, ou les missions locales.

Screening des compétences

Le screening est un outil d'évaluation gratuit proposé par la Cité des Métiers. Il combine un questionnaire informatisé et un entretien avec un·e conseiller·ère pour cerner précisément les compétences professionnelles. Les résultats peuvent orienter les choix de carrière, de formation, ou de reconversion.

Mentorat et networking

Le mentorat consiste en une relation d'échange entre une personne expérimentée (mentor) et une personne moins expérimentée (mentorée). Le/la mentor partage ses connaissances, son expérience et son réseau pour aider le/la mentoré·e à progresser dans sa carrière. Des organisations comme DUO for a JOB ou Team4Job proposent des programmes de mentorat adaptés.

Reconnaissance de brevets spécifiques

Dans certains domaines, comme le sauvetage, l'animation, le sport, ou les transports, des brevets spécifiques peuvent être obtenus à l'issue de formations et d'épreuves. Ces certifications permettent de valoriser des compétences particulières et d'accéder à des emplois spécifiques.

Cartes d'accès à la fonction publique

Certaines administrations publiques peuvent accorder des dispenses de l'exigence du CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) sous conditions spécifiques. Une expérience professionnelle pertinente, ou des certifications professionnelles reconnues peuvent remplacer le CESS pour accéder à certains postes dans la fonction publique.

Enseigner en Belgique

Des projets tels que Prof@Demain ou Prof@Volant permettent d'étudier et d'enseigner simultanément, offrant une voie d'accès à l'enseignement pour les personnes sans équivalence de diplômes. Ces programmes combinent formation pédagogique et pratique professionnelle.

Aide-soignant·e et infirmier·ère breveté·e sans équivalence de diplômes

Il existe en Belgique plusieurs possibilités pour travailler comme aide-soignant·e ou infirmier·ère breveté·e sans équivalence de diplômes. Ces options permettent d'intégrer le secteur des soins de santé en valorisant ses compétences et expériences.

Reconnaissance des qualifications professionnelles des diplômes de l'Union européenne

Pour les personnes titulaires d'un diplôme délivré dans un pays de l'Union européenne, des procédures spécifiques permettent la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles en Belgique, facilitant ainsi leur insertion sur le marché du travail.

Attestation UE Qualifications professionnelles

Cette attestation facilite la reconnaissance des qualifications professionnelles obtenues dans un pays de l'Union européenne, simplifiant ainsi l'intégration professionnelle en Belgique.

Passeport européen des qualifications pour les réfugié·es

Ce document permet aux réfugié·es de faire reconnaître leurs qualifications et compétences professionnelles au sein de l'Union européenne, favorisant leur insertion sur le marché du travail.

Pour lancer une activité d'indépendant·e

Plusieurs dispositifs des expliqués plus haut pour trouver un emploi peuvent être également utiles lorsqu'on veut se lancer comme indépendant·e dans des domaines où l'accès à la profession est réglementé. C'est le cas de la Validation des Compétences (VDC), de la Reconnaissance des qualifications professionnelles des diplômes de l'Union européenne, ainsi que de l'Attestation UE de qualifications professionnelles.

Preuve d'une pratique indépendante - Accès à la profession

Pour certaines professions réglementées, la preuve d'une pratique indépendante peut permettre d'accéder à la profession sans équivalence de diplômes. Il est essentiel de se renseigner sur les conditions spécifiques requises pour chaque métier (par exemple sur le site <https://panorama.actiris.brussels>)

Jurys d'entreprise

Chaque Région dispose d'un jury central qui organise diverses épreuves vous permettant de démontrer que vous disposez des compétences requises pour lancer votre activité : les compétences en gestion de base, ou les compétences professionnelles (si vous vous lancez dans une profession dite réglementée).

S'associer à une personne qui a les compétences

S'associer avec une personne ayant les compétences requises peut permettre de lancer une activité indépendante sans nécessiter d'équivalence de diplômes. Cette collaboration facilite l'accès à certaines professions réglementées.

Se former aux compétences requises

Suivre des formations complémentaires pour acquérir les compétences nécessaires à une profession peut remplacer l'obtention d'une équivalence de diplômes. De nombreux centres de formation proposent des parcours adaptés aux besoins du marché du travail.

Pour suivre des études supérieures

Accès aux études pour les personnes réfugiées

Des dispositifs spécifiques permettent aux personnes réfugiées d'accéder à des études supérieures en Belgique, même sans équivalence de diplômes, favorisant ainsi leur intégration professionnelle. Ces dispositifs sont internes aux différentes Hautes écoles et Universités.

Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) / Valorisation des Acquis (VA)

La VAE, ou VA permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises par l'expérience, afin de pouvoir poursuivre des études, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement pour adultes. Ce dispositif est particulièrement utile pour accéder à des formations, ou évoluer professionnellement.

Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire (DAES)

Le DAES est un diplôme belge qui atteste de la réussite de l'enseignement secondaire supérieur. Il peut être obtenu via des jurys ou des formations spécifiques, offrant une alternative à l'équivalence de diplômes pour accéder à l'enseignement supérieur.

CESS via le Jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet d'obtenir le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), en passant des examens sans devoir suivre un cursus scolaire traditionnel. Cette alternative est intéressante pour les personnes qui souhaitent obtenir un diplôme équivalent à celui qui est délivré en fin de secondaire en Belgique.

CESS via l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS)

L'enseignement de promotion sociale offre une voie d'accès au CESS via des formations adaptées aux adultes. Ces formations, organisées en modules, permettent d'obtenir progressivement les compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.

Toutes les informations mises à jour et les liens utiles sont sur le site

www.mondiplome.be/alternatives

Le plaidoyer du CIRÉ

Les équivalences de diplômes : un enjeu collectif

Les démarches d'équivalence de diplômes sont souvent abordées comme des questions administratives individuelles. Pourtant, derrière chaque demande se cachent des réalités plus larges qui concernent l'accès aux droits, à la formation, à l'emploi et à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. À travers son travail d'accompagnement, le CIRÉ rencontre régulièrement des personnes confrontées à des difficultés similaires : procédures complexes, documents difficiles à obtenir, coûts importants, délais parfois longs, manque d'informations accessibles, ou encore absence de solutions adaptées à certaines situations. Ces difficultés ne relèvent pas uniquement de parcours individuels, elles révèlent également les limites et les défis des dispositifs existants.

C'est pourquoi le CIRÉ ne se limite pas à informer et accompagner les personnes dans leurs démarches. L'association mène également un travail visant à faire remonter les réalités du terrain auprès des institutions et des pouvoirs publics, afin de contribuer à l'amélioration des procédures et à une meilleure reconnaissance des parcours migratoires, académiques et professionnels.

Dans cette perspective, les animations proposées dans cet outil pédagogique ne constituent pas seulement des moments d'apprentissage. Elles sont aussi des espaces où les participant·es peuvent partager leurs expériences, confronter leurs points de vue, identifier les difficultés qu'ils rencontrent et réfléchir ensemble aux solutions possibles. En mettant en commun les vécus, il devient possible de dépasser les situations individuelles pour mieux comprendre les mécanismes qui produisent certaines inégalités ou certains obstacles.

Les savoirs issus de l'expérience des participant·es sont précieux. Ils permettent de compléter les connaissances institutionnelles et d'apporter un éclairage concret sur les effets des procédures dans la vie quotidienne. Cette expertise du vécu constitue une ressource essentielle pour comprendre les enjeux liés à la reconnaissance des diplômes et des compétences.

Nous vous encourageons dès lors à accorder une place aux témoignages, aux questionnements et aux constats qui émergent au cours des animations. Si vous identifiez des difficultés récurrentes, des situations problématiques, ou des obstacles rencontrés par plusieurs participant·es, n'hésitez pas à nous en faire part. Ces retours contribuent à documenter les réalités du terrain, à nourrir les réflexions collectives et à soutenir les actions menées pour faire évoluer les dispositifs existants vers davantage d'accessibilité, de cohérence et de justice.

En partageant les expériences et les analyses qui émergent des groupes, chacun·e participe ainsi à une meilleure compréhension des enjeux liés à la reconnaissance des diplômes et des compétences, mais aussi à une réflexion collective sur les changements nécessaires, pour permettre à toutes et tous de valoriser pleinement leur parcours.

Les points d'attention pour préparer son public

Lorsqu'on aborde la question de l'équivalence des diplômes avec un groupe de personnes migrantes, réfugiées, ou demandeuses d'asile, il est important d'avoir en tête certains freins structurels. Cela permettra de mieux accompagner les participant-es et de répondre de manière réaliste à leurs attentes. Voici les principaux points de vigilance.

La complexité des procédures administratives

Les démarches d'équivalence de diplômes peuvent s'avérer particulièrement difficiles à comprendre pour des personnes qui découvrent à la fois le système éducatif belge et les exigences administratives. Il faut souvent rassembler plusieurs documents (diplôme original, relevés de notes, parfois programme de cours détaillé), ce qui est loin d'être évident pour des personnes qui ont fui un pays en guerre, ou qui ont été contraintes de quitter leur pays rapidement. À cela s'ajoute le fait que les procédures et les critères varient d'une communauté linguistique à l'autre (Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté flamande), ce qui cause de la confusion et de la frustration.

Le coût financier

Même si la demande d'équivalence peut sembler « simple » sur papier, elle génère souvent des frais non négligeables : frais administratifs, traductions jurées, copies certifiées conformes, etc. Pour un public vivant dans la précarité, ces dépenses peuvent constituer un frein décisif au lancement, ou à la poursuite de la procédure.

La durée de la procédure

Les délais de traitement peuvent être longs, parfois plusieurs mois. Cela ralentit les projets d'insertion professionnelle ou de reprise d'études. Cette attente est souvent source de démotivation et certaines personnes finissent par abandonner la démarche.

Des disparités selon les pays d'origine

Certains diplômes ne sont pas reconnus, ou le sont uniquement sous certaines conditions, ce qui crée de fortes inégalités. Par exemple, les diplômes secondaires obtenus en République Démocratique du Congo entre 1998 et 2014 ne sont pas reconnus comme équivalents au CESS belge, ce qui impacte particulièrement les ressortissant-es congolais-es. Il est important d'avoir conscience de ces réalités pour ne pas nourrir de faux espoirs.

Les animations





Matériel

- Un ensemble d'images illustrant différents aspects du sujet (diplômes, écoles, professions, démarches administratives, insertion socio-professionnelle, alternatives aux équivalences, etc.)
- Un grand tableau (flip chart) et des marqueurs
- (Optionnel) Des post-it pour organiser les idées sous forme de mind-mapping



15 minutes



Objectifs

- ★ Présenter l'animateur·rice, l'organisme qui accueille et le cadre de la séance sans trop entrer dans les détails
- ★ Permettre aux participantes de s'exprimer librement et d'identifier leurs connaissances et représentations sur le sujet
- ★ Engager une discussion collective en partant de leurs expériences et perceptions
- ★ Introduire la thématique de la séance de manière interactive et participative

Déroulement

Introduction

- ★ L'animateur·rice se présente en expliquant brièvement son rôle et l'objectif de la séance
- ★ Il·elle invite les participantes à se sentir libres d'échanger, sans jugement et précise que la séance sera interactive et enrichie par leurs expériences et questionnements

Choix des images et discussion

1. Distribution et choix des images

- ★ Les images sont disposées sur une table, ou accrochées au mur
- ★ Chaque participant·e choisit 1 ou 2 images qui lui parlent, qui lui évoquent une situation vécue, une idée, une question, ou une émotion en lien avec le thème. La personne ne prend la carte en main que lorsqu'elle la présente, cela permet à plusieurs personnes de choisir la même image
- ★ Si un·e participant·e ne se reconnaît dans aucune image, il-elle peut en choisir une au hasard et expliquer pourquoi aucune ne lui correspond, ou en imaginer une autre qui lui correspondrait plus (en la dessinant, ou en la décrivant oralement)

2. Tour de table et partage

- ★ Chaque personne explique brièvement pourquoi elle a choisi cette image et ce qu'elle lui évoque
- ★ L'animateur·rice note sur des post-it placés sur le flip chart les grandes idées qui émergent des discussions (« peur des démarches », « difficulté de trouver un emploi sans diplôme reconnu », « quelles solutions ? », etc.). Cela permettra de faire un mind-mapping.
- ★ Il-elle reformule si nécessaire pour clarifier certaines idées et fait des liens entre les interventions

Construction collective de la thématique

- ★ À partir des discussions, l'animateur·rice construit un mind-mapping ou une liste de thématiques sur le flip chart
- ★ Il-elle encourage les participant·es à compléter ou préciser certaines idées
- ★ Il-elle annonce que la séance va permettre d'explorer ces sujets en détail. Si certaines des idées sont hors propos, c'est aussi le moment d'expliquer que la séance ne les abordera pas, pour éviter les frustrations

Transition vers le cœur de la séance

- ★ L'animateur·rice fait un résumé des grands points qui ont émergé
- ★ Il-elle explique brièvement que la séance abordera les équivalences de diplômes, mais aussi les alternatives et les dispositifs d'insertion socio-professionnelle, afin d'apporter une vision d'ensemble et des solutions concrètes
- ★ Il-elle invite les participant·es à rester curieux·ses et à poser des questions tout au long de l'animation

Animation 2 : Les organismes qui s'occupent des équivalences et des alternatives



Matériel

- Fiches cartonnées avec les logos des organismes
- Définitions simplifiées des missions de chaque organisme
- Un PowerPoint pour le récapitulatif final
- Un tableau ou un flip chart pour noter les observations du groupe



20 minutes



Objectifs

- ★ Permettre aux participant·es d'identifier les organismes en lien avec les équivalences de diplômes et les alternatives
- ★ Vérifier les connaissances préalables du groupe sur ces institutions
- ★ Introduire et clarifier le rôle de chaque organisme en favorisant une construction collective du savoir
- ★ Engager les participant·es dans une activité interactive et ludique pour faciliter la mémorisation des informations

Déroulement

Introduction

- ★ L'animateur·rice introduit l'exercice en expliquant que plusieurs organismes jouent un rôle clé dans les procédures d'équivalence et les alternatives
- ★ Il·elle précise que l'objectif est d'identifier ensemble ces structures, de voir ce qui est déjà connu et d'apporter des précisions sur leurs missions
- ★ Il·elle répartit les participant·es en sous-groupes (4 à 5 personnes)

Activité de mise en correspondance

1. Distribution du matériel

★ Chaque sous-groupe reçoit un ensemble mélangé de noms d'organismes, de logos et de définitions

2. Association des éléments

★ En groupe, les participant·es doivent faire correspondre chaque nom d'organisme avec son logo et sa définition

★ L'animateur·rice passe entre les groupes pour observer leurs échanges et apporter des indices si nécessaire

★ Une fois que chaque groupe a terminé, l'animateur·rice annonce la mise en commun

Mise en commun et correction collective

1. Correction interactive avec un support numérique

★ L'animateur·rice projette un PowerPoint où les logos sont affichés au fur et à mesure

★ À chaque organisme, il·elle explique brièvement son rôle et son importance dans le parcours d'équivalence ou d'alternative

★ **Alternative** : chaque groupe vient présenter un ou plusieurs organismes en montrant les fiches cartonnées au reste du groupe, avec ou sans l'aide de l'animateur·rice

2. Synthèse finale

★ L'animateur·rice invite les participant·es à poser des questions sur les organismes présentés

★ Il·elle conclut en soulignant l'importance de bien identifier ces structures pour mieux comprendre les démarches d'équivalence et les solutions alternatives

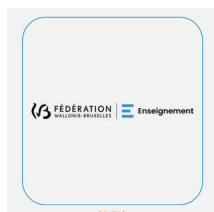
Solutions



L'une des 3 communautés fédérées de la Belgique.
Elle exerce ses compétences sur la région de langue française et la région bilingue de Bruxelles-Capitale.



Bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique, subventionné par la Vlaamse Gemeenschap. Il dispose d'un service qui aide les personnes à faire une demande d'équivalence de leur diplôme.



Service de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'occupe de l'enseignement obligatoire. Il s'occupe aussi des procédures d'équivalence de diplômes.



Association bruxelloise qui réfléchit et agit sur les politiques migratoires. Elle dispose d'un service qui aide les personnes qui veulent faire une équivalence de diplômes.



Service de la Vlaams Gemeenschap qui s'occupe des procédures d'équivalence de diplômes.



Centre d'information et de conseil sur l'orientation professionnelle tout au long de la vie.



Organisme régional chargé de la politique de l'emploi. Ses compétences sont limitées à la Région de Bruxelles-Capitale.



Bureau d'accueil bruxellois subventionné par la Région Bruxelles-Capitale. Il offre des formations à la citoyenneté, un suivi social aux primo-arrivant-es et l'orientation vers des cours de français. Bureaux à Forest et Anderlecht.



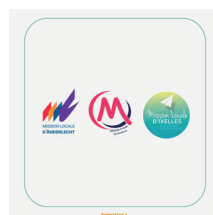
Service public francophone en charge de la formation professionnelle en Région bruxelloise.



Bureau d'accueil bruxellois subventionné par la Région Bruxelles-Capitale. Il offre des formations à la citoyenneté, un suivi social aux primo-arrivant-es et l'orientation vers des cours de français. Bureaux à Bruxelles 1000.



Système qui permet de reconnaître officiellement des compétences professionnelles sur base de la pratique d'un métier.



Structures qui accompagnent toute personne résidant dans la région bruxelloise dans sa recherche d'emploi et/ou de formation.



Structures qui ont pour mission de développer, mettre en œuvre et organiser le Parcours d'intégration en Wallonie.



Bureau d'accueil bruxellois subventionné par la Région Bruxelles-Capitale. Il offre des formations à la citoyenneté, un suivi social aux primo-arrivant-es et l'orientation vers des cours de français. Bureaux à Molenbeek et Schaerbeek.

Animation 3 : Le rôle d'une équivalence de diplômes



Matériel

- Un tableau blanc ou un grand paperboard pour coller les idées
- Post-it de deux couleurs différentes (une pour les arguments pour, une pour les arguments contre)
- Stylos ou marqueurs



20 minutes



Objectifs

- ★ Amener les participantes à réfléchir à l'intérêt d'une équivalence de diplômes
- ★ Favoriser l'échange et la confrontation des points de vue sur son utilité
- ★ Identifier les avantages et les limites d'une équivalence en fonction des besoins individuels
- ★ Permettre une prise de conscience des alternatives possibles

Déroulement

Introduction

- ★ L'animateur·rice introduit la discussion en expliquant que l'objectif est de mieux comprendre dans quelles situations une équivalence de diplômes peut être utile... ou non
- ★ Il·elle pose la question centrale : « Faire une équivalence de diplômes : dans quels cas ça peut me servir et dans quels cas ça ne peut pas ? »

Travail en sous-groupes

1. Formation des sous-groupes (4 à 5 personnes)

2. Réflexion collective et écriture des idées sur des post-it

- ★ Chaque groupe partage ses réflexions
- ★ Ils rédigent une idée par post-it, en utilisant une couleur pour « À quoi ça peut me servir », une couleur pour « À quoi ça ne peut pas me servir »
- ★ Le groupe peut écrire autant de post-it qu'il souhaite, en se concertant pour éviter les redites internes

Mise en commun et structuration des idées

1. Présentation des conclusions des sous-groupes

- ★ À tour de rôle, les groupes viennent coller 1 de leurs idées sur le tableau (en la lisant à voix haute)
- ★ Une idée déjà proposée ne peut pas être répétée par un autre groupe
- ★ L'animateur·rice structure les post-it sur le tableau (par thèmes, si possible)

2. Exemples

Ça peut m'aider pour :

- Avoir accès à un métier réglementé
- Poursuivre des études en Belgique francophone
- Avoir un salaire correspondant à mon niveau d'études
- Travailler dans la fonction publique
- Avoir accès à des postes subventionnés (ACS)
- Être valorisé·e personnellement par rapport à mon diplôme
- Devenir indépendant
- Commencer une formation professionnelle

Ça ne peut pas m'aider pour :

- Obtenir un titre de séjour
- M'aider dans le regroupement familial
- Négocier mon salaire dans le secteur privé
-

3. Complément d'information par l'animateur·rice

Apport d'éléments objectifs sur l'intérêt d'une équivalence en fonction des situations :

- ★ Accès à un emploi réglementé
- ★ Poursuite d'études en Belgique francophone
- ★ Valorisation des compétences acquises à l'étranger

L'animateur·rice souligne aussi que :

- ★ Faire une équivalence n'est pas toujours utile ni nécessaire, selon le projet
- ★ Il existe des alternatives pertinentes (formations professionnelles, VAE, validation des compétences, etc.)
- ★ Cette discussion s'inscrit dans un ensemble plus large d'animations qui permettent d'explorer ces alternatives

Synthèse et conclusion

- ★ L'animateur·rice reformule les points majeurs discutés
- ★ Il·elle invite les participantes à poser des questions ou à partager leur expérience
- ★ Il·elle rappelle que le choix de faire ou non une équivalence dépend toujours du projet personnel et professionnel de chaque personne et qu'il est important de bien se renseigner avant de s'engager dans la procédure

Animation 4 : La procédure d'équivalence



Matériel

- Bandelettes avec les différentes étapes de la procédure et carte Joker
- PowerPoint détaillant la procédure d'équivalence
- Tableau blanc ou flip chart pour noter les retours en grand groupe



20 minutes



Objectifs

- ★ Comprendre les différentes étapes de la procédure d'équivalence d'un diplôme
- ★ Identifier les documents nécessaires et les démarches administratives
- ★ Informer sur les coûts, délais et possibilités de recours
- ★ Situer le rôle du CIRÉ dans l'accompagnement de cette procédure

Déroulement

Introduction

- ★ L'animateur·rice présente l'activité et son objectif : reconstruire la procédure d'équivalence de diplômes en groupe
- ★ Il·elle explique que la procédure comporte plusieurs étapes et que le but est de les mettre dans le bon ordre avant de les approfondir ensemble
- ★ Il·elle précise que le CIRÉ et d'autres structures jouent un rôle d'accompagnement et que les participants devront aussi réfléchir au moment où se situe l'intervention du CIRÉ dans ce processus

Travail en sous-groupes

1. Formation des sous-groupes (4 à 5 personnes)

2. Mise en ordre des étapes

★ Chaque sous-groupe reçoit un jeu de bandelettes représentant les étapes de la procédure, dont l'ordre correct est le suivant :

1. S'interroger sur les raisons de l'équivalence
2. Rassembler les documents (traductions jurées, copies conformes)
3. Chercher le coût qu'aura la procédure
4. Constituer son dossier
5. Déposer son dossier (en ligne ou en papier)
6. Attendre la réponse, en allant voir régulièrement sur le site internet dédié
7. Consulter la réponse sur le site internet dédié
8. Faire un recours si nécessaire

★ Ensemble, les participant·es doivent discuter et placer ces étapes dans l'ordre logique

★ Ajout d'une réflexion sur le rôle du CIRÉ : où intervient-il dans le processus ? Les groupes doivent intégrer cette réflexion dans leur mise en ordre des étapes

Mise en commun et correction collective

1. Présentation des réponses

★ Chaque sous-groupe expose l'ordre qu'il a choisi pour la procédure et explique son raisonnement

2. Discussion sur l'intervention du CIRÉ

★ L'animateur·rice demande aux groupes à quels moments ils pensent que le CIRÉ peut aider

★ Il·elle note ces moments et ouvre la discussion sur les services offerts par le CIRÉ : informations, appui pour constituer le dossier, aide en cas de recours...

Explication finale par l'animateur·rice

1. Correction et structuration de la procédure

★ L'animateur·rice présente le PowerPoint qui détaille l'ordre correct des étapes. Certaines étapes peuvent être interverties (regrouper les documents et voir quel coût aura la procédure)

★ Il·elle ne répète pas tout, mais complète ce qui n'a pas été mentionné par les groupes

2. Réponses aux questions si maîtrise du sujet ou renvoi vers la séance d'info du CIRÉ (via agenda.mondiplome.be)

★ L'animateur·rice clarifie les points flous et donne des conseils sur les erreurs courantes dans les demandes d'équivalence

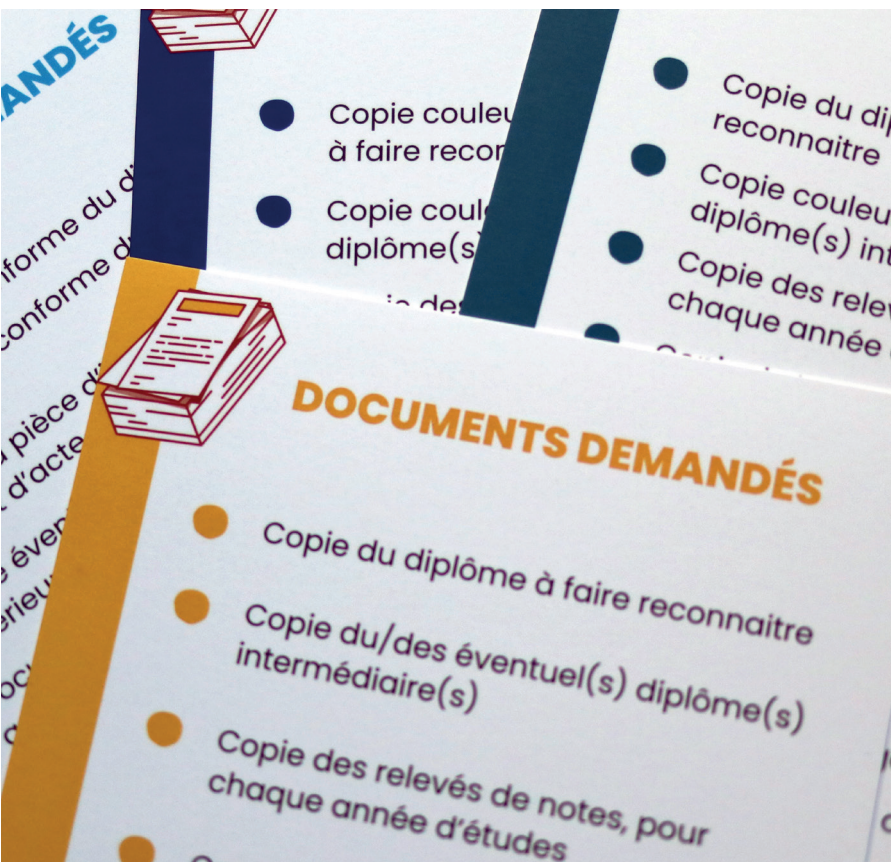
★ Il·elle rappelle les délais, les coûts et les recours possibles

3. Synthèse et conclusion

★ Récapitulation des étapes principales et du rôle du CIRÉ (il peut intervenir à tout moment dans la procédure, mais il est préférable d'y faire appel au début de la procédure, pour éviter les erreurs)

★ Inviter les participant·es à poser leurs dernières questions

Animation 5 : Les documents demandés et la différence entre les procédures (équivalence de niveau/équivalence spécifique)



Matériel

- Tableau blanc/flip chart pour noter les idées des participant·es
- Feuilles et stylos pour les sous-groupes
- PowerPoint expliquant les différences entre les procédures
- 6 listes de documents à distribuer en sous-groupes :
 1. Pour une équivalence de secondaire FWB
 2. Pour une équivalence de secondaire NARIC
 3. Pour une équivalence de niveau en FWB
 4. Pour une équivalence spécifique en FWB
 5. Pour une équivalence de niveau via NARIC
 6. Pour une équivalence spécifique via NARIC



15 minutes



Objectifs

- ★ Identifier les documents nécessaires pour une demande d'équivalence de diplômes
- ★ Comprendre pourquoi certaines procédures exigent des documents spécifiques
- ★ Différencier l'équivalence de niveau et l'équivalence spécifique
- ★ Comprendre les différences entre les procédures en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Flandre

Déroulement

Préambule au début de l'animation

Cette animation a pour but de revenir de manière synthétique sur les documents nécessaires aux demandes d'équivalence, sans entrer dans les détails. C'est un moment qui permet à chacun·e de faire le lien entre les différents types de procédures (niveau/spécifique, FWB/NARIC), de façon légère et visuelle. On ne cherche pas ici à ce que tout soit retenu en profondeur, ni à débattre longuement des raisons de ces différences. Il s'agit de faire apparaître visuellement qu'il existe plusieurs types de démarches, avec plus ou moins de documents selon le cas.

Ce sera aussi un point de repère utile pour les personnes qui envisageront un accompagnement plus personnalisé par la suite.



Pour la réussite de cette animation, il est important de ne rien expliquer à l'avance, afin de ne pas dévoiler les réponses.

Identification des documents

1. Discussion en grand groupe

- ★ Question initiale : « Quels documents pensez-vous qu'il faut fournir pour une équivalence de diplômes ? »
- ★ L'animateur·rice note toutes les réponses sur le tableau sans commenter ni corriger. Il·elle reviendra sur les bonnes propositions à la fin de l'animation
- ★ Objectif : recueillir les idées des participant·es et voir leur perception des démarches administratives

2. Travail en sous-groupes : analyse des 6 listes

Distribution des listes de documents

- ★ L'animateur·rice divise le groupe en petits groupes et donne à chaque sous-groupe les 6 listes de documents (sans explication préalable)
- ★ Consigne exacte : « Regardez ces 6 listes et essayez de comprendre pourquoi elles sont différentes. Quelles différences remarquez-vous ? »
- ★ Les participant·es discutent et notent leurs hypothèses sur une feuille

3. Discussion collective : Pourquoi ces différences ?

4. Retour des hypothèses des sous-groupes

- ★ Chaque groupe partage ses observations et hypothèses
- ★ L'animateur·rice note les idées au tableau
- ★ Exemple de questions pour guider la réflexion :
 - Pourquoi certaines listes demandent plus de documents ?
 - Pourquoi certaines procédures existent en FWB et la Flandre ?
 - Quel type d'information est requis dans une équivalence de niveau par rapport à une équivalence spécifique ?

Explication des différences et questions-réponses

1. Intervention de l'animateur·rice pour clarifier les concepts, via le PowerPoint

- ★ Différence entre équivalence de niveau et équivalence spécifique :
 - Équivalence de niveau = reconnaissance académique globale, utile pour continuer des études ou attester d'un diplôme
 - Équivalence spécifique = évaluation détaillée pour accéder à une profession réglementée
- ★ Différences entre FWB et NARIC-Vlaanderen :
 - Procédures et exigences administratives différentes
 - Documents supplémentaires demandés par NARIC-Vlaanderen pour certaines professions

2. Illustration avec exemples concrets pour rendre la distinction plus claire

Espace pour les questions des participant·es

L'animateur·rice laisse le groupe poser des questions pour clarifier ce qui n'est pas compris.

Solutions

Pour le secondaire FWB



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie certifiée conforme du diplôme
- Copie certifiée conforme du relevé de notes
- Copie de la pièce d'identité belge ou extrait d'acte de naissance
- Preuve éventuelle d'accès aux études supérieures (si diplôme hors UE)
- Document prouvant que la demande a pour but la recherche d'emploi ou une formation professionnelle (traitement prioritaire)
- Formulaire de demande
- Preuve originale du paiement

Annexes 5

★ Il est nécessaire de prouver l'accès aux études supérieures dans son pays d'origine pour reprendre des études en Belgique francophone.

★ Il faut fournir un relevé de notes accompagnant le diplôme, sauf si celui-ci a été délivré il y a plus de 15 ans.

★ Si la demande a pour but la recherche d'emploi ou l'entrée en formation, fournir une preuve permet un traitement prioritaire

★ La preuve du paiement est demandée si la procédure est faite par courrier, pas si elle est faite sur place en prenant rendez-vous.

Pour le secondaire NARIC



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie du diplôme
- Copie du relevé de notes
- Copie de la pièce d'identité belge ou du passeport
- Éventuelle dispense de paiement

Annexes 5

★ Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour reprendre des études en communauté flamande

★ La personne est dispensée de paiement dans plusieurs cas (inscrite chez Actiris, au CPAS, demandeur-euse de protection internationale, subsidiaire ou temporaire, statut de réfugié-e, sous la mutuelle)

Pour le supérieur FWB - équivalence de niveau



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie couleur du diplôme à faire reconnaître
- Copie du/des éventuel(s) diplôme(s) intermédiaire(s)
- Copie des relevés de notes, pour chaque année d'études
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou extrait d'acte de naissance
- Éventuel supplément au diplôme
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (CV)
- Formulaire complété

Annexes 5

★ Les documents doivent être fournis en format PDF, un fichier PDF par document demandé

★ Le formulaire à compléter sera envoyé par l'administration via la plateforme en ligne

★ Les documents ne doivent pas être légalisés, un scan de l'original suffit

★ Si les documents ne sont pas en français ou anglais, ils doivent être traduits par un-e traducteur-ice juré-e (voir détails sur les traductions jurées sur mondiplome.be)

★ La lettre de motivation demandée ne doit pas être détaillée mais reprendre ces éléments : quel type d'équivalence et pour quelle raison l'équivalence est demandée.

Pour le supérieur NARIC - équivalence de niveau



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie du diplôme à faire reconnaître
- Copie du/des éventuel(s) diplôme(s) intermédiaire(s)
- Copie des relevés de notes, pour chaque année d'études
- Copie de la pièce d'identité belge ou du passeport
- Travail de fin d'études (si Master)
- Éventuel supplément au diplôme

Annexion 5

★ Les documents doivent être fournis en format PDF, un fichier PDF par document demandé

★ Il faut fournir une copie du mémoire s'il s'agit d'une demande d'équivalence de niveau Master

★ La personne est dispensée de paiement dans plusieurs cas (inscrite chez Actiris, au CPAS, demandeur-euse de protection internationale, subsidiaire ou temporaire, statut de réfugié-e, sous la mutuelle)

★ Si les documents ne sont pas en français, néerlandais ou anglais, ils doivent être traduits par un-e traducteur-ric-e juré-e (voir détails sur les traductions jurées sur mondiplome.be)

Pour le supérieur FWB - équivalence spécifique



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie couleur du diplôme original à faire reconnaître
- Copie couleur du/des éventuel(s) diplôme(s) intermédiaire(s)
- Copie des relevés de notes, pour chaque année d'études
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou extrait d'acte de naissance
- Éventuel supplément au diplôme
- Programme officiel et détaillé des cours
- Travail de fin d'études + résumé s'il n'est pas rédigé en français ou anglais
- Attestations des stages
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (CV)
- Formulaire complété

Annexion 5

★ La procédure est similaire à celle de l'équivalence de niveau

★ Le programme détaillé des cours est demandé pour comparer le contenu du cursus et s'assurer que les matières vues sont similaires

★ Le travail de fin d'étude et les preuves de stages sont également demandés, l'expérience professionnelle n'est jamais prise en compte

Pour le supérieur NARIC - équivalence spécifique



DOCUMENTS DEMANDÉS

- Copie du diplôme à faire reconnaître
- Copie couleur du/des éventuel(s) diplôme(s) intermédiaire(s)
- Copie des relevés de notes, pour chaque année d'études
- Copie de la pièce d'identité belge ou du passeport
- Programme détaillé des cours
- Travail de fin d'études (si Master), + résumé s'il n'est pas rédigé en français, anglais, allemand ou néerlandais
- Attestations des stages
- Éventuel supplément au diplôme
- Éventuelles attestations d'emploi

Annexion 5

★ La procédure est similaire à celle de l'équivalence de niveau

★ Le programme détaillé des cours est demandé pour comparer le contenu du cursus et s'assurer que les matières vues sont similaires

★ Le travail de fin d'étude et les preuves de stages sont également demandés, l'expérience professionnelle peut être prise en compte



Matériel

- Au moins un smartphone, une tablette, ou un ordinateur connecté à Internet par sous-groupe
- Cartes avec 5 profils fictifs décrivant des situations réelles de personnes ayant besoin (ou non) d'une équivalence de diplômes
- Liste de questions spécifiques pour guider la recherche
- Une clochette ou un objet sonore placé à un endroit de la pièce pour les phases de jeu
- Projecteur et écran pour la navigation en direct par l'animateur·rice



20 minutes



Objectifs

- ★ Apprendre à utiliser mondiplome.be pour rechercher des informations spécifiques
- ★ Développer l'autonomie des participant·es dans leurs recherches
- ★ Comprendre les différentes procédures et alternatives selon les profils

Déroulement

Introduction et présentation du site par l'animateur·rice

- ★ Question au groupe : « Qui connaît déjà ce site ? Qui l'a déjà utilisé ? »
- ★ L'animateur·rice explique brièvement le but du site :
 - ★ Informations sur les équivalences et alternatives
 - ★ Ressources utiles pour s'orienter dans les démarches
 - ★ Différentes rubriques disponibles
- ★ Annonce des exercices :
 - ★ Un premier exercice sous forme de quiz par équipes
 - ★ Un second exercice consistera à rechercher des informations pour un profil fictif



La navigation sur le site peut changer selon qu'on utilise un ordinateur ou un téléphone. Assurez-vous d'avoir déjà navigué sur le site sur un téléphone pour pouvoir guider efficacement les apprenant·es.

Recherche en sous-groupes : exploration du site

Mise en situation

★ L'animateur-riche divise les participantes en sous-groupes (l'activité peut se faire individuellement si tout le monde a un smartphone)

- Expliquer les règles du jeu :
 - L'animateur-riche lit une question à tout le groupe
 - Chaque groupe cherche la réponse le plus vite possible sur le site
 - Lorsqu'un groupe pense avoir trouvé la bonne réponse, une personne du groupe fait sonner la clochette et donne la réponse à voix haute. Si la réponse est correcte, le groupe marque un point
 - Si la réponse est incorrecte, les autres groupes peuvent continuer à chercher

Exemples de questions

Quels sont les documents demandés pour une équivalence de diplôme secondaire en FWB?

- ★ Copie certifiée conforme du diplôme
- ★ Copie certifiée conforme du relevé de notes
- ★ Copie de la pièce d'identité belge ou extrait d'acte de naissance
- ★ Preuve éventuelle d'accès aux études supérieures (si diplôme hors UE)
- ★ Éventuel document prouvant que la demande a pour but la recherche d'emploi ou d'une formation professionnelle (traitement prioritaire)
- ★ Formulaire de demande
- ★ Preuve originale du paiement

Quelle est la procédure pour obtenir une équivalence en Flandre ?

Montrer la bonne page sur mondiplome.be

Est-ce qu'il est possible de demander une équivalence du secondaire non terminé ?

Oui, montrer la bonne page sur mondiplome.be

Combien de temps prend le traitement d'un dossier d'équivalence chez NARIC-Vlaanderen ?

Au moins 4 mois, mais ce délai peut varier considérablement selon le type de demande. Le délai de traitement peut donc être plus long.

Combien coûte la procédure pour une demande d'équivalence FWB supérieur ?

- ★ 150 € : pays bénéficiaires de l'aide publique au développement reconnus par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (lien vers la liste des pays sur mondiplome.be)
- ★ 200 € : autres pays
- ★ 65 € : diplômes européens post Bologne ou ceux (EU et non EU) qui font l'objet d'une jurisprudence et ne doivent donc pas passer par la Commission d'examen.

Recherche en sous-groupes : cas pratiques

- ★ Mise en situation avec profils fictifs
 - ★ Les participant·es sont réparti·es en sous-groupes de 4 à 5 personnes
 - ★ Chaque sous-groupe reçoit un profil fictif représentant une personne ayant une question spécifique sur l'équivalence ou une alternative.
 - ★ Consigne :
 - Utiliser le site pour trouver la réponse à la question du personnage
 - Noter les démarches à suivre, les documents nécessaires et les alternatives possibles

Mise en commun et navigation en direct

Correction collective et démonstration

- ★ Chaque sous-groupe présente son personnage et explique les démarches trouvées sur le site
- ★ L'animateur·rice complète les informations si nécessaire
- ★ Navigation en direct sur le site (avec un projecteur, ou en montrant depuis un smartphone) :
 - Montrer comment trouver l'information pour chaque cas
 - Expliquer les rubriques clés et les fonctionnalités du site

Réponses correctes suivant la fiche personnage

- ★ **Simta** : Il doit faire une équivalence de son diplôme de secondaire obtenu au Sénégal. Comme le Sénégal fait partie des six pays pour lesquels l'original du diplôme est exigé, il devra fournir ce document original. S'il souhaite reprendre des études en FWB, il a besoin de l'équivalence de son diplôme et de la preuve qu'il avait accès aux études supérieures au Sénégal. En revanche, s'il décide de poursuivre ses études en Communauté flamande, aucune équivalence n'est nécessaire pour son diplôme de secondaire.
- ★ **Francesca** : Architecte est un métier réglementé, elle devra donc avoir une équivalence spécifique de son diplôme. Elle peut faire la demande en FWB. Si elle habite (ou qu'elle a un projet professionnel) en Flandre ou à Bruxelles, elle peut aussi faire sa demande d'équivalence auprès du NARIC Vlaanderen.
- ★ **Mariamamma** : Infirmière est un métier réglementé, elle devra donc avoir une équivalence spécifique de son diplôme. Elle peut faire la demande en FWB. Si elle n'obtient pas son équivalence de niveau infirmière, elle peut toujours faire une demande au niveau secondaire dans le cadre d'étude d'aide-soignante. Si elle habite (ou qu'elle a un projet professionnel) en Flandre ou à Bruxelles, elle peut aussi faire sa demande d'équivalence auprès du NARIC Vlaanderen. Contrairement à la FWB, NARIC Vlaanderen prendra en considération son expérience professionnelle.
- ★ **Bryan** : Avocat est un métier réglementé, pour exercer le droit, il devra avoir une équivalence spécifique. Malheureusement, il est impossible d'obtenir une équivalence spécifique d'études de droit. En effet, le droit étant différent dans chaque pays, les études aussi. Une équivalence spécifique n'est possible que si le contenu des cours est similaire. Il devra donc faire une équivalence de niveau. Avec cela, il pourra postuler à des offres de niveau Master. S'il veut exercer comme avocat en Belgique, il devra reprendre des études.
- ★ **Ounsi** : Il pourrait faire une équivalence de niveau de son diplôme de management. Néanmoins, il n'en a pas besoin pour ouvrir son commerce. Dans certains cas, l'équivalence du diplôme n'est pas nécessaire.

Animation 7 : Introduction aux alternatives à l'équivalence de diplômes



Matériel

- Cartes avec des affirmations sur l'emploi, la formation et la reconnaissance des compétences en Belgique - pour l'animateur·rice
- Pancartes ou feuilles A4 avec les mentions "VRAI" et "FAUX"
- Alternative possible : deux affiches "VRAI" et "FAUX" collées sur des murs opposés pour une version en mouvement de l'exercice
- Flip chart ou tableau blanc pour noter les idées principales
- Projecteur et accès au site mondiplome.be (optionnel)



20 minutes



Objectifs

- ★ Amener les participant·es à comprendre qu'il existe des solutions même sans diplôme reconnu
- ★ Faire émerger les représentations et idées des participant·es sur les alternatives
- ★ Préparer le terrain pour la découverte des différentes solutions existantes
- ★ Favoriser l'échange et la réflexion collective

Déroulement

Introduction et questionnement

L'animateur·rice introduit le sujet en posant une question au groupe :

- ★ « Si vous n'avez pas de diplôme reconnu en Belgique, pensez-vous qu'il est impossible de travailler ou de poursuivre une formation ? »
- ★ Tour de table rapide pour recueillir les premières réactions
- ★ L'animateur·rice annonce qu'il existe de nombreuses alternatives, qui vont être explorées

Jeu du "Vrai ou Faux ?"

1. Mise en place - option 1

- ★ L'animateur·rice distribue les pancartes "VRAI" et "FAUX"
- ★ Il·elle lit une carte "Affirmation" à haute voix et demande aux participant·es de lever leur pancarte pour indiquer leur réponse

2. Mise en place - option 2

- ★ L'animateur-riche colle une feuille ou une affiche "VRAI" sur un mur, et "FAUX" sur le mur opposé
- ★ Les participant-es doivent se déplacer vers le mur qui correspond à leur réponse
- ★ Ce format permet de mettre les corps en mouvement, ce qui peut favoriser la concentration et l'énergie du groupe

Avantages du "mur parlant" :

- Moins de matériel à imprimer (pas besoin de pancartes individuelles)
- Mise en mouvement utile pour les participant-es ayant du mal à rester assis-es longtemps
- Ajoute une dimension ludique et collective

Limite :

- Les participant-es indécis-es peuvent avoir tendance à suivre le groupe. Ce point peut être abordé et assumé dans le débrief

3. Déroulement du jeu

- ★ L'animateur-riche lit une carte "Affirmation" à haute voix.
- ★ Les participant-es répondent selon l'option choisie : en levant leur pancarte, ou en se déplaçant
- ★ Après chaque réponse, une courte discussion collective permet de commenter et d'expliquer la bonne réponse

Exemples d'affirmations

1. « Sans diplôme reconnu, il est impossible de travailler en Belgique » - FAUX ❌

De nombreux emplois en Belgique ne nécessitent pas de diplôme reconnu. Dans des secteurs comme l'Horeca, la construction, le nettoyage, la logistique, la vente ou l'aide aux personnes, les employeur-euses recrutent souvent sur base de l'expérience, de la motivation ou de la formation pratique. Certaines entreprises offrent même des formations internes.

2. « On peut prouver ses compétences même sans diplôme » - VRAI ✔️

Le dispositif de Validation des Compétences (VDC) permet à toute personne ayant appris un métier par la pratique de le faire reconnaître officiellement. Après un test pratique dans un centre agréé, on peut obtenir un Titre de compétence, un document officiel reconnu par les employeur-euses et les organismes publics. Ce système est accessible à tous-tes, sans condition de diplôme.

Infos : www.validationdescompetences.be

3. « La seule solution pour travailler en Belgique est de recommencer ses études » - FAUX ❌

Reprendre des études n'est pas la seule option. Il existe des formations qualifiantes courtes et accessibles, proposées par des organismes comme le Forem, Bruxelles Formation ou l'IFAPME, qui permettent d'obtenir une certification reconnue sans devoir recommencer tout un cursus. De plus, l'expérience professionnelle et la Validation des Compétences ouvrent aussi des portes vers l'emploi.

4. « Certaines formations permettent d'obtenir une certification officielle » - VRAI ✔️

Les formations qualifiantes délivrent une attestation ou un certificat reconnu qui prouve la maîtrise d'un métier. Ces certifications peuvent correspondre à des niveaux européens, et permettent parfois d'accéder directement à un emploi ou à une autre formation. Ces formations sont proposées par des opérateurs publics comme le Forem, Bruxelles Formation ou le VDAB.

5. « Sans équivalence, il est impossible d'accéder à une formation ou un emploi en Belgique » - FAUX > ❌

Même sans équivalence, il est possible d'intégrer certaines formations qualifiantes ou de travailler dans des secteurs qui recrutent sur base de l'expérience. Les dispositifs comme la Validation des Compétences (VDC), la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) ou le DAES (Diplôme d'Accès aux Études Supérieures) offrent aussi d'autres voies d'accès. Tout dépend du projet de la personne et du domaine visé.

6. « Toutes les professions en Belgique nécessitent un diplôme reconnu » - FAUX ❌

Seules certaines professions dites réglementées exigent un diplôme reconnu (médecin, enseignant-e, architecte, etc.). Dans la majorité des secteurs — Horeca, logistique, services à la personne, commerce, construction — l'accès à l'emploi dépend surtout des compétences pratiques, de la motivation et de l'expérience. Une équivalence n'est donc pas toujours nécessaire pour s'intégrer professionnellement.

7. « L'équivalence d'un diplôme étranger est obligatoire pour travailler comme enseignant-e » - VRAI ✓ et FAUX ❌

En règle générale, l'équivalence est nécessaire pour enseigner dans une école reconnue en Belgique. Cependant, certaines exceptions existent, notamment pour les matières en pénurie (maths, sciences, langues, etc.) où l'on peut enseigner avec une autorisation temporaire. Pour un emploi durable, l'équivalence reste toutefois indispensable.

8. « Certain-es employeur-euses acceptent d'engager des personnes sans diplôme reconnu » - VRAI ✓

De nombreux-ses employeur-euses privilégient l'expérience, les compétences réelles et la motivation. Dans certains cas, un test pratique permet de prouver ses capacités. Les employeur-euses des secteurs en tension (logistique, aide aux personnes, Horeca, bâtiment...) recrutent souvent des personnes sans équivalence, notamment lorsqu'elles ont déjà une expérience pertinente.

9. « Il est possible de prouver ses compétences avec un test officiel même sans diplôme » - VRAI ✓

Oui, grâce à la Validation des Compétences (VDC). Ce dispositif évalue la capacité à exercer un métier via un test pratique. En cas de réussite, la personne obtient un Titre de compétence reconnu officiellement par les autorités publiques et les employeur-euses. Ce titre a la même valeur qu'un diplôme pour certaines fonctions. Plus d'infos : www.validationdescompetences.be

10. « On peut être reconnu-e comme indépendant-e sans équivalence de diplômes » - VRAI ✓

Devenir indépendant-e ne nécessite pas toujours un diplôme reconnu. Certaines professions libérales (architecte, avocat-e, médecin, etc.) sont réglementées et demandent des preuves de qualification, mais beaucoup d'activités (commerce, restauration, services, artisanat) sont accessibles directement, ou via un accès à la profession.

11. « Pour faire une formation en Belgique, il faut obligatoirement avoir un diplôme reconnu » - FAUX ❌

De nombreuses formations professionnelles acceptent les candidat-es sans équivalence. Les opérateurs publics comme le Forem, Bruxelles Formation, l'IFAPME ou le VDAB proposent des formations accessibles à tous niveaux, y compris pour les personnes sans diplôme ou en apprentissage du français. Il y a souvent un test de niveau de langue et de connaissance de base avant de débiter la formation.

12. « La formation en alternance permet de se former et de travailler en même temps » - VRAI ✓

Les formations en alternance (ex. : IFAPME, Forem, Bruxelles Formation) combinent apprentissage théorique et pratique en entreprise. Elles permettent de recevoir une formation tout en gagnant une première expérience professionnelle, et mènent à un certificat reconnu. Ce système est particulièrement utile pour les personnes souhaitant se former rapidement à un métier concret.

13. « Il est possible de passer un examen pour obtenir un diplôme belge sans refaire toute une scolarité » - VRAI ✓

Le Jury Central (ou examen du Jury de la FWB) permet d'obtenir un diplôme belge en passant des examens officiels sans retourner à l'école. Il existe, pour le secondaire, certaines formations techniques et le DAES (accès aux études supérieures). C'est une voie d'accès utile pour les personnes n'ayant pas de diplôme reconnu. Infos : www.enseignement.be/jurycentral

14. « Il existe des tests permettant d'obtenir une certification officielle même sans diplôme » - VRAI ✓

Les dispositifs de Validation des Compétences (VDC) permettent de valoriser l'expérience professionnelle acquise en Belgique, ou à l'étranger. Ils débouchent sur une certification officielle qui facilite l'accès à l'emploi ou à la formation. Ces démarches sont gratuites et ouvertes à tous·tes.

15. « Si je travaille plusieurs années dans un domaine, je peux faire reconnaître mon expérience » - VRAI ✓

L'expérience professionnelle peut être reconnue à travers la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) ou la VDC (Validation des Compétences). Ces dispositifs permettent d'obtenir une certification sans retourner en formation. Par exemple, un·e cuisinier·ère expérimenté·e peut obtenir un Titre de compétence attestant de ses savoir-faire, reconnu par les employeur·euses. La VAE permet de valoriser l'expérience professionnelle afin de reprendre des études sans devoir commencer au début. Par exemple, pouvoir entrer directement en Master sans devoir faire un Bachelier.

16. « Les compétences acquises à l'étranger ne sont jamais reconnues en Belgique » - FAUX ✗

Certaines compétences acquises à l'étranger peuvent être partiellement ou totalement reconnues via la Validation des Compétences, la VAE, ou même dans le cadre d'une procédure d'équivalence. Si les documents officiels ne sont pas disponibles, des tests pratiques ou des parcours de formation adaptés peuvent servir à prouver les acquis. L'objectif est de valoriser les compétences réelles, quel que soit le pays d'origine.

Débriefing rapide

★ Après chaque affirmation, courte discussion et explication des alternatives correspondantes

Synthèse et transition vers l'animation suivante

Mise en commun des idées

- ★ L'animateur·rice revient sur les concepts abordés si le sujet est maîtrisé
- ★ Il·elle annonce qu'on va explorer plus en détail les alternatives possibles et voir comment les trouver sur mondiplome.be
- ★ Optionnel : navigation rapide sur le site pour montrer où se trouve la section "Alternatives"

Animation 8 : Associer l'alternative à son titre et à sa catégorie



Matériel

- Cartes "Titres" ("Validation des compétences", "DAES", "Accès par VAE", etc.)
- Cartes "Définitions" expliquant chaque alternative
- Cartes "Catégories":
 1. Trouver un emploi
 2. Devenir indépendant·e
 3. Reprendre des études
 4. Suivre une formation professionnelle



20 minutes



Objectifs

- ★ Comprendre les différentes alternatives à l'équivalence de diplômes en Belgique
- ★ Identifier dans quel cadre ces alternatives sont utiles (emploi, indépendance, formation, etc.)
- ★ Favoriser l'échange et la réflexion collective

Déroulement

Réflexion individuelle

- ★ L'animateur·rice pose la question : "Quelles solutions existent en Belgique si on n'a pas de diplôme ou pas de possibilité d'équivalence de diplômes ?"
- ★ Les participant·es réfléchissent et donnent des idées. L'animateur·rice note les réponses au tableau sans corriger

Mise en situation et répartition des cartes

- ★ L'animateur·rice divise le groupe en sous-groupes de 3 à 5 personnes.
- ★ Chaque sous-groupe reçoit une série de cartes mélangées contenant :
 - ★ Des titres d'alternatives
 - ★ Des définitions correspondantes
 - ★ Des catégories dans lesquelles elles s'intègrent
- ★ Objectif : associer chaque alternative à sa définition et à sa catégorie

Mise en commun et correction

- ★ Un·e rapporteur·euse de chaque sous-groupe présente les associations
- ★ L'animateur·rice corrige si nécessaire et explique les alternatives plus en détail
- ★ L'animateur·rice précise qu'il y a plus d'équivalences possibles que celles présentées

Variante possible : “Trio dans l'espace” (déplacement et collaboration)

- ★ Chaque participante reçoit une carte unique : soit un titre, soit une définition, soit une catégorie
- ★ Il·elle doit se déplacer dans l'espace, lire les cartes des autres, discuter, comparer, et retrouver les deux personnes qui détiennent les éléments complémentaires de sa carte pour former un trio complet
- ★ Les trios restent ensemble
- ★ Quand tout le monde a trouvé son groupe, chaque trio se présente au reste du groupe : il explique son alternative, sa définition et la catégorie associée

Avantages :

- Mobilise le mouvement et le contact entre participant·es
- Encourage la coopération et la discussion
- Utile pour les groupes plus grands

Inconvénient (mineur) :

- Peut être plus difficile si beaucoup de participant·es ne comprennent pas bien les termes, ou hésitent à interagir. Prévoir du soutien de l'animateur·rice si nécessaire

Les solutions

- ★ Catégorie : Trouver un emploi
 - ★ Titre : Validation des compétences
 - ★ Définition : Test permettant d'obtenir un titre de compétence prouvant l'expérience acquise dans un métier
 - ★ Titre : Accès direct à l'emploi
 - ★ Définition : Certain·es employeur·euses acceptent de recruter sur base de l'expérience, sans demander d'équivalence
- ★ Catégorie : Devenir indépendant·e
 - ★ Titre : HUB Brussels
 - ★ Définition : Tout·e indépendant·e, commerçant·e ou entrepreneur·euse bruxellois·e peut obtenir gratuitement une réponse à toutes ses questions entrepreneuriales.
 - ★ Titre : Wallonie Entreprendre
 - ★ Définition : Organisme public qui soutient la création, la croissance et la transformation des entreprises en Wallonie en offrant du financement, de l'accompagnement et des conseils.

- ★ Catégorie : Reprendre des études
 - ★ Titre : DAES (Diplôme d'Accès aux Études Supérieures)
 - ★ Définition : Examen qui permet d'accéder aux études supérieures même si l'équivalence ne le permet pas

 - ★ Titre : VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience)
 - ★ Définition : Dispositif permettant d'accéder à certaines études supérieures en valorisant son expérience

- ★ Catégorie : Suivre une formation professionnelle
 - ★ Titre : Formations qualifiantes
 - ★ Définition : Formations proposées par des organismes comme le Forem, l'IFAPME, Bruxelles Formation, etc.

 - ★ Titre : Accès à des formations en alternance
 - ★ Définition : Permet de se former tout en travaillant, sans exiger de diplôme reconnu



Matériel

- Cartes personnages avec des situations de vie fictives
- Flip chart ou tableau blanc pour noter les solutions trouvées
- Accès à Internet et un smartphone par sous-groupe pour consulter le site
- Projecteur et écran pour navigation en direct (facultatif)



15 minutes



Objectifs

- ★ Faire découvrir les alternatives à l'équivalence de diplômes
- ★ Développer la réflexion sur les différentes solutions possibles selon les profils
- ★ Favoriser l'échange et la discussion entre participant·es
- ★ Apprendre à utiliser mondiplome.be pour identifier ces alternatives

Déroulement

Mise en situation avec jeux de rôles

- ★ Mise en place
 - ★ L'animateur·trice divise les participant·es en sous-groupes de 4 à 5 personnes
 - ★ Chaque sous-groupe reçoit une carte personnage présentant une situation fictive
- ★ Consigne :
 - ★ Réfléchir en groupe et décider quelles solutions ces personnes peuvent envisager (équivalence ou alternatives)
 - ★ Lister les démarches possibles
 - ★ Faire une recherche directement sur le site mondiplome.be pour trouver la/les bonne(s) solution(s) pour les situations proposées

Mise en commun et approfondissement

Présentation et discussion collective

- ★ Chaque sous-groupe présente son personnage et les solutions trouvées
- ★ Les autres sous-groupes peuvent commenter, poser des questions, ou proposer d'autres solutions
- ★ L'animateur-riche complète si nécessaire et s'assure que toutes les alternatives ont été abordées

Réponses à la partie jeu de rôle, possibilités d'alternatives pour les différents personnages

- ★ **Fatima** : Validation des compétences
- ★ **Tim** : Commencer une formation professionnelle, vérifier les conditions d'accès à la formation : une équivalence de son diplôme de secondaire pourrait être demandée, ou si la formation priorise les personnes sans diplôme, une équivalence pourrait le bloquer dans son inscription. Parfois un test au moment de l'inscription peut remplacer une équivalence de diplôme du secondaire.
- ★ **Eduardo** : Comptable est un métier réglementé, il devrait donc obtenir un diplôme. Pour reprendre des études, il devra d'abord obtenir un diplôme de secondaire en passant par un jury central. Il existe aussi des formations professionnelles d'aide-comptable pour lesquelles un diplôme n'est pas nécessaire.
- ★ **Sophia** : Continuer à se former, seule ou avec l'aide d'un organisme de formation, mais elle peut postuler directement chez des employeur-euses. Ce profil est présent pour montrer qu'il ne faut pas forcément passer par des processus d'accompagnement pour entrer sur le marché du travail.
- ★ **Elena** : Elle peut postuler directement comme enseignante dans les matières en pénurie. Elle pourra trouver toutes les informations sur le site de primoweb <http://www.enseignement.be/index.php?page=28044> ou en postulant directement dans les écoles. Pour pérenniser sa carrière dans l'enseignement, elle devra reprendre des études afin d'obtenir un master en enseignement (une équivalence ne sera pas nécessaire dans ce cas-là). Il faudra tout de même qu'elle ait un niveau C1 en français pour travailler dans l'enseignement.

Retour sur mondiplome.be

Navigation en direct sur le site

- ★ L'animateur-riche projette le site (ou le montre sur un smartphone) et guide les participant-es vers :
 - ★ La section « Alternatives »
 - ★ Les différentes possibilités quand un diplôme n'est pas reconnu
 - ★ Les organismes qui peuvent aider (formation, validation des compétences, accès à l'enseignement, etc.)
- ★ Questions ouvertes : les participant-es peuvent poser des questions pour clarifier certaines démarches

Animation 10 : Vidéo récapitulative sur l'équivalence des diplômes



Matériel

- Vidéo récapitulative sur l'équivalence des diplômes accessible sur <https://www.cire.be/outil-pedagogique/lequivalence-de-diplome-en-belgique/> ou sur la clé USB
- Tableau ou flip chart pour noter les éléments clés et les questions restantes
- Feuilles et stylos pour prise de notes individuelles



20 minutes



Objectifs

Cette animation conclut la séance après toutes les autres activités, ce qui permet de synthétiser les apprentissages et de clarifier les derniers points.

- ★ Consolider les connaissances acquises durant la séance
- ★ Vérifier la compréhension des participant·es
- ★ Donner un dernier espace d'échange pour répondre aux questions restantes

Déroulement

Introduction et rappel du parcours de la séance

- ★ L'animateur·rice revient brièvement sur ce qui a été abordé durant la séance : "Nous avons vu ce qu'est une équivalence, les démarches, les documents nécessaires, les alternatives possibles... Avant de clôturer, on va regarder une courte vidéo qui reprend tout cela"
- ★ Consigne avant le visionnage : Chaque participant·e doit être attentif·ve et noter :
 1. Un élément déjà connu qu'il-elle retrouve dans la vidéo
 2. Un élément nouveau, ou qu'il-elle ne maîtrisait pas encore totalement
 3. Une question restante, ou un point peu clair

Visionnage de la vidéo

Échange en sous-groupes

Les participant-es forment des groupes de 3 à 5 personnes et échangent sur leurs réponses. Voici des exemples de questions pour relancer le débat si les 3 questions posées avant la vision de la vidéo ne suffisent pas :

- “Qu’est-ce qui vous a paru clair ou important ?”
- “Qu’est-ce qui était déjà connu ?”
- “Y a-t-il des points qui restent flous ?”

Mise en commun et clarification

- ★ Chaque sous-groupe partage un élément qu’il connaissait déjà et un élément nouveau
- ★ L’animateur·trice répond aux dernières questions et revient sur les points nécessitant des précisions

Synthèse et clôture

- ★ Sur le tableau, l’animateur·rice note les 3 idées principales que les participant-es retiennent de la séance
- ★ Dernière question pour conclure : “Si vous deviez expliquer l’équivalence des diplômes à quelqu’un qui ne connaît pas du tout le sujet, que lui diriez-vous en une phrase ?”

Animation 11 : Réflexion individuelle sur le besoin d'une équivalence



Matériel

- Feuilles et stylos pour la prise de notes
- Ce guide avec des exemples de questions de réflexion pour aider les participant·es à structurer leur pensée
- Tableau ou flip chart (optionnel, si des questions communes émergent)



20 minutes



Objectifs

Cette activité, facultative selon le groupe, permet de recentrer la séance sur les projets personnels des participant·es et de les amener à une réflexion concrète sur leur situation.

- ★ Aider chaque participant·e à identifier s'il-elle a besoin d'une équivalence, ou pas
- ★ Encourager la réflexion sur les alternatives possibles si l'équivalence n'est pas nécessaire, ou pas réalisable
- ★ Offrir un moment d'échange pour poser des questions spécifiques liées aux situations individuelles

Déroulement

Introduction

L'animateur·rice annonce l'objectif de l'activité : "Nous avons vu beaucoup d'informations sur l'équivalence et les alternatives. Maintenant, je vous propose un moment de réflexion personnelle. L'idée est que vous vous posiez ces questions :

- ★ Ai-je réellement besoin d'une équivalence pour mon projet professionnel ?
- ★ Si oui, laquelle ? Et si non, quelles sont les alternatives possibles pour moi ?"

Consigne

- ★ Les participant·es prennent 5 à 10 minutes pour y réfléchir individuellement
- ★ Ils-elles notent leurs idées sur une feuille
- ★ S'ils et elles ont des questions, l'animateur·rice est disponible et passe dans le groupe pour échanger

Temps de réflexion individuelle

★ Chaque participant·e réfléchit à son propre projet et répond (mentalement ou par écrit) à des questions-guides, comme :

- ★ Quel est mon objectif professionnel ?
- ★ Mon diplôme actuel est-il suffisant pour y parvenir ?
- ★ Est-ce que mon·a futur·e employeur·euse exige une équivalence ?
- ★ Y a-t-il des alternatives adaptées à mon projet (formations, validation des compétences, tests d'aptitude, etc.) ?

★ L'animateur·rice circule dans la salle pour répondre aux éventuelles questions

Partage et questions (optionnel)

L'animateur·rice propose d'ouvrir un espace de discussion :

- ★ "Certain·es d'entre vous souhaitent-ils partager une réflexion ou une question qui pourrait aider le groupe ?"
- ★ "Avez-vous des doutes ou des points à éclaircir sur votre projet ?"

Pas de tour de table obligatoire (pour éviter que ce soit trop long), mais un espace ouvert aux échanges. Si des questions communes émergent, elles peuvent être notées sur un tableau pour une discussion collective.

Variante possible : plan d'action personnel

Pour rendre l'exercice plus concret, l'animateur·rice peut proposer une fiche d'engagement personnel, où chaque personne note :

- ★ Une décision prise (faire une demande d'équivalence, explorer une alternative...)
- ★ Une action concrète à réaliser dans les prochaines semaines (contacter un organisme, chercher un emploi, s'inscrire à une formation...)

Bibliographie et liens utiles

Pour trouver des informations sur les équivalences et les alternatives

- ★ mondiplome.be
- ★ La page TEF du site du CIRÉ : <https://www.cire.be/travail-equivalences-et-formations/>
- ★ Les outils pédagogiques du CIRÉ

Pour trouver un emploi

- ★ Actiris : Service public de l'emploi en Région bruxelloise, accompagnant les chercheur-euses d'emploi
- ★ VDAB : Service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Flandre
- ★ Le Forem : Organisme en Wallonie qui propose des offres d'emploi et des formations
- ★ ADG (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft) : Service de l'emploi pour la communauté germanophone de Belgique

Pour faire reconnaître votre diplôme

- ★ Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Service permettant de faire reconnaître un diplôme étranger en Belgique francophone
- ★ NARIC-Vlaanderen : Organisme chargé de la reconnaissance des diplômes en Flandre
- ★ NARIC-DG Communauté germanophone : Service traitant les demandes d'équivalence pour la Communauté germanophone de Belgique

Pour exercer une profession réglementée

- ★ https://business.belgium.be/sites/default/files/copie_de_2019_10_18_ac_etablissement_ex_tem-po_occas_def.pdf

Pour une formation ou une validation des compétences

- ★ Validation des Compétences (VDC) : Programme permettant d'obtenir une certification officielle de compétences professionnelles
- ★ Le Forem - Formations : Plateforme proposant diverses formations en Wallonie
- ★ VDAB - Formations : Catalogue de formations pour demandeur-euses d'emploi en Flandre
- ★ Bruxelles Formation : Centre de formation pour adultes en Région bruxelloise
- ★ IFAPME : Organisme offrant des formations en alternance pour divers métiers
- ★ SYNTRA : Réseau de formation pour entrepreneur-euses et indépendant-es en Flandre

Pour travailler dans la fonction publique :

- ★ TravaillerPour.be : Plateforme officielle de recrutement pour l'administration fédérale belge
- ★ Selor : Service de sélection pour les emplois dans la fonction publique en Belgique

Une question ? Contactez-nous



02 629 77 10



tef@cire.be



80-82, rue du Vivier
1050 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



actiris.brussels
au cœur de l'emploi


CIRÉ